

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

**CELLULE INFRASTRUCTURES**

**PROJET DE DEVELOPPEMENT MULTISECTORIEL ET DE RESILIENCE  
URBAINE DE KINSHASA (KIN ELENDA)**

**TERMES DE REFERENCE  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA MISSION DE  
DEFINITION DES ACTIVITES DE PLANIFICATION URBAINE DANS LE CADRE DU  
PROJET**

**1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale, pour préparer le projet de développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa, ayant pour objectif dans sa 1ère phase, de renforcer la capacité de gestion urbaine, d'améliorer l'accès aux infrastructures, services, compétences et opportunités socio-économiques des habitants des quartiers ciblées de Kinshasa

Le projet de développement urbain pour la ville de Kinshasa est basé sur le concept de « villes inclusives et résilientes » sous un angle spatial, économique et social et de résilience aux aléas. Il financera des infrastructures structurantes au niveau de la ville et des infrastructures de proximité au niveau des quartiers ciblés, en abordant également le défi de sous-emploi et de cohésion sociale, ainsi que le renforcement de capacités en matière de gestion urbaine.

Le Projet KIN ELENDA vise à enclencher une transformation progressive du milieu urbain autour d'une série d'interventions intégrées pour améliorer les conditions de vie des populations des zones situées de part et d'autre de la rivière Ndjili. Les investissements du projet seront donc concentrés en priorité au niveau des bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili en amont du Boulevard Lumumba dans les communes de Lemba, Matete, Kisenso, Ndjili et une partie de Kimbanseke et les interventions en matière de renforcement institutionnel sur le niveau provincial essentiellement.

Avec un taux de croissance démographique annuelle d'environ 5%, la ville de Kinshasa pourrait bien devenir d'ici 2030, la ville la plus peuplée d'Afrique avec

des conséquences néfastes sur la qualité de vie des citoyens. Sur les 24 communes de Kinshasa, la moitié de ces communes sont vulnérables aux inondations et soixante-dix pourcent (70%) de sa population sont exposés au risque d'inondations et l'on compte près de 600 têtes d'érosion. Il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie d'atténuation des inondations et des érosions pour Kinshasa et ainsi l'amélioration du cadre de vie des populations et donc un cadre général de sa planification.

Depuis 2014, la ville de Kinshasa s'est dotée d'un document stratégique de planification « le Schéma d'orientation stratégique de l'agglomération de Kinshasa SOSAK » qui définit les grandes orientations stratégiques qui doivent encadrer l'aménagement de la ville d'ici 2030, et en 2015 d'un Plan Directeur de Transport de Kinshasa (PDTK). Pour les acteurs du développement de la ville, Kinshasa devrait devenir plutôt une ville durable, sûre, résiliente, bien structurée, équipée, ouverte à tous et préparée à assumer son rôle de métropole moderne et durable comme l'a suggéré le SOSAK à travers les huit orientations stratégiques suivantes:

- Orientation 1 : étendre le maillage de voirie pour désenclaver la ville et ses quartiers ;
- Orientation 2 : développer le transport en commun autour d'axes lourds structurants et organiser l'articulation des différents moyens de transport (multimodalité) ;
- Orientation 3 : désengorger le centre-ville et proposer d'autres pôles d'activités et de commerces spécialisés et équipés ;
- Orientation 4 : anticiper les extensions de la ville en reprenant le contrôle sur les procédures d'aménagement ;
- Orientation 5 : mettre à niveau les quartiers existants sous équipés et enclavés ;
- Orientation 6 : penser à une autre échelle les infrastructures et les équipements pour renforcer la fonction métropole ;
- Orientation 7 : réconcilier la ville avec son environnement naturel et son passé : le fleuve, les cours d'eau, les collines ;
- Orientation 8 : promouvoir la spécificité de Kinshasa aux échelles nationale et internationale : ville d'art et de culture

Il était question d'élaborer par la suite d'autres documents de planification pour l'opérationnalisation des différentes orientations proposées. Mais compte tenu de l'étendue de cette agglomération, il est difficile de la couvrir avec un seul document opérationnel de planification. Ainsi donc le choix d'élaborer des documents de planification urbaine dans des secteurs particuliers et extrêmement sensibles susceptibles d'amorcer la croissance de cette ville a été

proposé dans le cadre du Projet de développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa en cours de préparation.

Dans le cadre de la composante 1 : Gestion urbaine et services, avec la sous composante Aménagement urbain et gestion du foncier, le projet KIN ELEENDA vise à (i) développer et appuyer le contrôle de l'occupation des sols en vue d'une meilleure gestion spatiale de la ville et d'une réduction des risques liés aux changements climatiques dans les zones urbanisées situées autour du bassin versant de la Ndjili et dans les zones d'extension en cours de densification urbaine, (ii) mettre en place des outils de gestion urbaine privilégiant les nouvelles technologies et (iii) renforcer les capacités des parties prenantes dans la gestion urbaine (gouvernement, ETDs, établissements universitaires, etc.).

Et dans son volet planification urbaine locale et études stratégiques, le projet envisage de mener des activités de (i) élaboration de Plans Locaux d'Aménagements (PLA) sur l'ensemble de la zone de couverture du projet, suivant le SOSAK et le PDTK ; (ii) élaboration de Plans Particuliers d'Aménagement (PPA) sur les zones particulièrement en proie aux érosions et inondations, et celles situées aux abords de la future voie de liaison est-ouest ;(iii) définition des règles générales applicables aux constructions de la ville de Kinshasa, et intégration des considérations de changement climatique, d'efficacité énergétique, résilience aux risques dans les nouveaux textes ;(iv) réalisation d'autres études stratégiques pour opérationnaliser les recommandations du SOSAK et renforcer la gestion urbaine.

Pour permettre une meilleure programmation des activités de ce volet, les présents termes de référence sont élaborés en vue de recruter un consultant individuel chargé d'appuyer la Cellule de développement urbain de Kinshasa (CDUK) sous la supervision de la Cellule infrastructures ainsi que les institutions du secteur urbain impliqués dans l'élaboration des documents de planification urbaine en vue de définir le contenu et les mécanismes opérationnelles des activités du volet planification urbaine.

## 2. OBJECTIFS

De façon générale, l'objectif de la mission est de définir **les activités du volet planification urbaine dans le cadre du projet** permettant de renforcer la gestion urbaine, d'augmenter les ressources disponibles pour la fourniture des services et l'amélioration de l'accès dans les communes cibles du projet.

Spécifiquement, le consultant est chargé de définir plus clairement **le contenu des activités d'élaboration de documents de planification urbaine tels que**

**les plans locaux d'aménagement (PLA) et les plans particuliers d'aménagement (PPA)** et ce, en produisant les fiches projets du volet planification urbaine locale et ainsi **qu'une liste non exhaustive de deux ou trois études stratégiques et prioritaires** à travers ses différents axes dans le but de contribuer efficacement à l'atteinte de l'objectif de développement du projet, à savoir de renforcer la capacité de gestion urbaine, d'améliorer l'accès aux infrastructures, services, compétences et opportunités socio-économiques des habitants des quartiers ciblées de Kinshasa.

**A. Axe planification urbaine :**

- ✓ Définir la stratégie d'élaboration du Plan Local d'Aménagement de la zone d'intervention du projet c.-à-d. le bassin versant de la N'djili et ce, en prenant en compte les conclusions des études menées dans le cadre de la préparation du projet, sur les activités de lutte contre les érosions et les inondations dans le bassin versant de la rivière Ndjili, les études préliminaire sur l'identification du tracé de la voirie structurante parallèle au Boulevard Lumumba, les études préalables pour la réhabilitation de l'avenue de la Paix, l'étude technique de réhabilitation des avenues Boulevard Luemba et Maître croquet, l'étude existante sur la zone de recasement des populations affectées par le tracé de la structurante parallèle au boulevard Lumumba et l'étude de préfaisabilité pour l'amélioration de la desserte en infrastructures et services de proximité dans les quartiers des communes de Lemba, Matete et Ndjili ainsi que toute autres études urbaines pertinentes réalisée dans la zone;
- ✓ Définir, sur base des orientations du SOSAK, de l'étude préliminaire d'identification du tracé de la voirie structurante parallèle au Boulevard Lumumba, de l'étude existante sur la zone de recasement des populations affectées par le tracé de la structurante parallèle au boulevard Lumumba et de l'étude de préfaisabilité pour l'amélioration de la desserte en infrastructures et services de proximité dans les quartiers des communes de Lemba, Matete et Ndjili, la stratégie d'élaboration du PLA d'une zone d'extension de la ville parmi celles proposées par le SOSAK en lien avec le PDTK ;
- ✓ Identifier et définir avec les parties prenantes et sur base des études en cours, les critères de sélection, la taille et l'échelle des zones du projet susceptibles de faire l'objet de l'élaboration des Plans Particuliers d'Aménagement dans le cadre du projet en vue d'une résilience aux érosions et inondations dans ces zones et pour

un aménagement intégré avec les futurs investissements de proximité et structurants envisagés dans le cadre du projet ;

- ✓ Estimer les coûts de ces opérations ;
- ✓ En définir les indicateurs ;
- ✓ Proposer le mode opératoire pour l'élaboration de ces différents documents sélectionnés dans le cadre du projet ;
- ✓ Elaborer les fiches projets de ces activités et proposer les Termes de référence y afférent ;
- ✓ Proposer une grille d'évaluation et/ou critère de sélection pour les Termes de référence élaboré.
- ✓ Contribuer à organiser les consultations sur les livrables ;
- ✓ Prévoir les modalités de diffusion des outils utilisés dans l'élaboration des documents d'urbanisme, les leçons apprises et le contenu des documents finaux.

#### **B. Axe études stratégiques :**

En lien avec le SOSAK,

- ✓ Dresser l'état de lieu des orientations proposées par le SOSAK avec les réalités de terrain, en lien avec les objectifs du projet puis les évaluer sur base d'un diagnostic ;
- ✓ Proposer les études stratégiques pertinentes susceptibles d'être réalisées dans le cadre du projet, tout en veillant à leur coordination avec les interventions envisagées dans le cadre du projet ;
- ✓ Elaborer les fiches projets de ces différentes études sélectionnés de façon concertée avec les parties prenantes du secteur, les chiffrer et élaborer les Termes de référence y afférent.
- ✓ Proposer une grille d'évaluation et/ou critère de sélection pour les Termes de référence élaboré.

### **3. RESULTATS ATTENDUS**

- La description détaillée de chaque activité et leur priorisation est disponible ;
- les fiches de projets pour chaque activité de planification urbaine et études stratégiques sont élaborées ;
- La liste d'études stratégiques à réaliser dans le cadre du projet est proposée ;

- Les Termes de Référence des activités prioritaires sont disponibles ;
- Les orientations sur l'approche méthodologique de mise en œuvre des activités sont proposées.

#### 4. TACHES

Le prestataire devra :

- 1) Faire la revue documentaire des études disponibles à ce jour sur le développement urbain de la ville de Kinshasa en général et sur la zone du projet en particulier ;
- 2) Faire un diagnostic des études stratégiques potentielles à réaliser dans le cadre du projet ;
- 3) Définir, en concertation avec les parties prenantes du secteur, les différents éléments de base pour l'élaboration des documents de planifications proposés (PLA, PPA): contenu, taille, coût, modes de réalisation, modalités de validation, etc. sur la base des bonnes pratiques ailleurs
- 4) Sélectionner, sur base des besoins prioritaires de la ville identifiés de façon concertée, les études stratégiques prioritaires à réaliser dans le cadre du projet pour soutenir la vision de la ville suivant les orientations du SOSAK ;
- 5) Elaborer les fiches projets des activités priorisées ainsi que les termes de références correspondants

#### 5. RAPPORTS

Le consultant devra produire les principaux livrables ci-après :

Livrables/Activités	Délais de remise	de	Nombre d'exemplaires
Ordre de service de démarrer la mission	T0		
Rapport de démarrage (état de lieux, revue documentaire, approche méthodologique, planning, etc.)	T0+05 jours		5
Transmission commentaires du client	T0+10 jours		
Rapport préliminaire (tâches 1, 2 et 3)	T0+15 jours		5
Atelier de restitution du rapport préliminaire (commentaires client)	T0+ 20 jours		
Rapport provisoire (tâches 4 et 5)	T0+25 jours		5
Transmission commentaire du client	T0+30jours		
Rapport définitif (tâche 6)	T0+35 jours		5
Validation rapport définitif par le client (avec	T0+45 jours		5

Livrables/Activités	Délais remise	de	Nombre d'exemplaires
transmission du rapport définitif)			

## 6. DUREE DE LA MISSION

La mission du consultant devra se dérouler pendant quarante-cinq(45) jours calendaires y compris les périodes de validation.

La durée de prestation du consultant est estimée à trente (30) jours.

## 7. PROFIL OU QUALIFICATIONS REQUISES

Le consultant devra être un expert international :

- ✓ Détenteur d'un diplôme minimum BAC+5 en urbanisme, aménagement ou similaire.
- ✓ Il devra justifier d'au moins quinze (15) années d'expériences professionnelle générale dans le domaine de l'urbanisme, en conduite d'études urbaines, dans la pratique des aménagements foncier ou urbain et/ou en politiques urbaines ;
- ✓ Il devra justifier d'une expérience pratique durant les dix (10) dernières années par la réalisation d'au moins cinq (5) projets de conception et d'élaboration concertée ainsi que de validation technique des documents d'urbanisme (SDAU, PDU, PLU ou PLA, PPA, etc) ;
- ✓ Il devra avoir réalisé au moins deux missions similaires d'assistance technique dans la définition des programmes dans le domaine de l'urbanisme ou projets de développement urbain sous financement de bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, etc. au cours des cinq dernières années ;
- ✓ Il devra démontrer de capacités de coordination d'équipes pluridisciplinaires, de communication avec une approche participative et de synthèse ;
- ✓ Il devra avoir notamment une connaissance du français courant lu, écrit et parlé.

## 8. OBLIGATIONS DES PARTIES

### 8.1. *Obligations du consultant*

Le consultant exécutera les prestations et remplira ses obligations selon les normes de performance et cela de façon diligente, efficace et économique, conformément aux techniques et pratiques généralement acceptées ; il utilisera

des techniques de pointe appropriées et des procédés surs et efficaces ; il évitera tout conflit d'intérêt, et est tenu au devoir de réserve.

Le consultant soumettra à l'autorité contractante les rapports et documents indiqués dans la forme, les détails et selon les quantités indiquées dans le contrat. Les rapports finaux seront fournis sur CD ROM ou clé USB et en format Word.doc, PDF et/ou PPT ou autres formats susceptibles d'aider à la préparation du projet, en plus des copies sur support papier prévues dans le contrat.

## **8.2. Obligations du client**

La Cellule Infrastructures assumera l'ensemble des tâches fiduciaires, à savoir:

- assurer la gestion du contrat ;
- liquider et acheminer dans les circuits administratifs de paiement, les factures des prestations du Consultant selon les termes du Contrat

En outre, la Cellule Infrastructures assurera également la coordination technique, en collaboration avec la Cellule de Développement urbain de la ville de Kinshasa (CDUK), à travers les tâches essentielles suivantes :

- Mettre à la disposition du Consultant les documents du projet, les études et autres documents ainsi que toutes les informations disponibles à son niveau et susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission;
- Mettre à la disposition du Consultant les autorisations administratives nécessaires à l'exécution convenable de la mission ;
- Veiller à la réalisation des prestations du Consultant dans le respect des normes, des textes en vigueur et des règles de l'art ;
- Faciliter les rencontres du consultant avec les différentes parties prenantes au projet sur le volet planification urbaine ;
- Valider les différents rapports du consultant.